

5.1-2-1-4

**CAHIER des CHARGES des "GRANDS PRIX"**

**1. CLUB**

Le Club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf,
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences,
- disposer d'un terrain de 18 trous homologué et étalonné,
- être informatisé avec le logiciel fédéral "ELKA", avec modem aux normes FFGolf,
- avoir respecté l'année précédente, s'il a organisé un Grand Prix, le cahier des charges.

Le club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition.

**2. JOUEUR**

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf ou d'une Fédération étrangère reconnue
- être à jour de ses frais d'inscriptions à tous les Grands Prix antérieurs
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- être titulaire d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du Golf en compétition.

Le certificat médical doit avoir été enregistré à la FFGolf à la date limite des inscriptions, faute de quoi : L'INSCRIPTION DU JOUEUR SERA BLOQUEE LORS DU CONTROLE DES INSCRITS.

Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

**3. LIGUE**

La Ligue est responsable de la mise en application et du respect strict de ce cahier des charges.

La Ligue est libre de modifier :

- les quotas attribués au § 7 (notamment pour s'en attribuer à elle-même ou pour mettre en place un système de pré qualification avec des Grands Prix antérieurs) ;
- les limites d'index ou des séries ;

Un Club n'acceptant pas les prérogatives de la Ligue aura son Grand Prix suspendu même en cours de saison.

**4. CORPS ARBITRAL**

La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'Epreuve pour les Grands Prix de :

Catégorie 4,5, 6 et 7 :

- soit un arbitre fédéral, un arbitre de ligue et un organisateur de tournois
- soit un arbitre fédéral et deux organisateurs de tournois

Catégorie 8, 9 et 10 :

- soit un arbitre fédéral ou un arbitre de ligue et un organisateur de tournoi
- soit deux organisateurs de tournois (en liaison téléphonique avec un arbitre)

Pour moins de 50 joueurs en catégorie 9 ou 10, un organisateur de tournoi minimum est requis.

## 5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve est constitué de :

- 2 représentants du Club organisateur
- 1 représentant de la Ligue
- les représentants du corps arbitral.

Les frais du représentant de la Ligue et des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du Club organisateur.

Le Comité de l'épreuve, une fois sur place, doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

## 6. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : Vestiaires - Practice - Pro-Shop - Bar avec petit déjeuner : 45 mn avant le 1er départ

Voitures : Le Club doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve et des arbitres deux voitures minimum.

Si le Club organisateur le désire, il peut autoriser les joueurs handigolf titulaires du medical pass avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. (Exception au paragraphe 1/7 du règlement général des épreuves fédérales amateurs)

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, deux cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un starter pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au terrain le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires que le Club fixera.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ avant le 1er départ de l'épreuve.

Recording : une salle et une personne du Club doivent être à disposition pour gérer le recording (voir § 8 Le jeu lent)

Repères de départ : les repères de départ devront obligatoirement respecter les critères d'étalonnage du terrain.

## 7. FORME DE JEU

L'épreuve doit se dérouler sur au moins 2 tours consécutifs de 18 trous en formule Stroke Play. Un cut ne doit donc pas intervenir après le 1er tour. Si par la suite un tableau de match play est organisé, seuls les résultats du stroke play seront comptabilisés pour la gestion du Mérite Amateur.

A partir de 2010, un grand prix devra obligatoirement se jouer sur un seul terrain.

L'épreuve peut être réservée aux messieurs ou aux dames, mais si ce n'est pas le cas la répartition messieurs/dames doit être respectée selon les quotas établis.

Les Clubs, dans l'annonce et le règlement de leur Grand Prix, doivent clairement indiquer les index ou les statuts sportifs admis à participer à l'épreuve ainsi nommée.

### **Champ des joueurs :**

Selon les périodes, il ne peut dépasser les nombres ci-dessous.

Si la série existe, le Club doit réserver lors des inscriptions au minimum pour les dames et les pros le quota établi ci-dessous. Dans les limites du champ maximum le Club organisateur peut disposer, avec l'accord de la Ligue, pour des joueurs ne répondant pas aux critères de limitation, du nombre de wild cards indiqué.

Période	Nbr maximum	dont dames	dont pros	dont wild cards
décembre à février	84 joueurs	18	9	9
octobre, novembre et mars :	96 joueurs	20	9	10
avril et septembre :	120 joueurs	24	9	12
mai à août :	144 joueurs	30	9	15

Si le champ des joueurs est trop important, les joueurs seront retenus en prenant en compte d'abord les titulaires de la licence or Elite de l'année en cours, puis l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué dans le tableau précédent.

En accord avec la Ligue, si le Club le désire, le Grand Prix pourra être ouvert à des joueurs autres qu'amateurs, à condition qu'un classement séparé soit établi pour cette catégorie de joueurs.

Grand Prix de catégorie 4 à 6 : Index messieurs et dames inférieur à 6,5.

Grand Prix de catégorie 7 à 10 : Index inférieur à 8.5 messieurs et 11.5 dames.

Si le Club organisateur souhaite restreindre le champ des joueurs, il le fera en abaissant l'index maximum autorisé. Pour ce faire, il devra toujours respecter l'écart de 3 points d'index entre les messieurs et les dames. Si le champ des joueurs le permet, le Club peut organiser en même temps pour des joueurs d'index supérieur, une autre épreuve qui ne sera pas soumise à ce cahier des charges et qui ne doit pas porter le nom de « Grand Prix » (voir tirage des départs pour les 2ème et 3ème tours).

### **Découpage des séries :**

Grand Prix de catégorie 7 à 10 : Le découpage des séries est laissé à la discrétion du Comité de l'épreuve, mais toutes les séries doivent faire partie du Grand Prix. De plus, il est impératif que, pour chacun des sexes considérés, tous les joueurs du Grand Prix partent des mêmes marques de départ et le même jour.

Grand Prix de catégorie 8 à 10 : Un classement spécifique par catégorie d'âge peut être créé. Les départs du 1<sup>er</sup> jour pourront se faire par catégorie d'âge en respectant l'ordre des index. En revanche le dernier jour, les départs devront se faire obligatoirement dans l'ordre inverse des résultats, tous les joueurs pouvant concourir pour le titre.

Grand Prix de catégorie 4 à 6 : Une seule série et une seule marque de départ par sexe (sauf pour les pros).

### **Tirage des départs et cadence de jeu :**

### **Tirage des départs et cadence de jeu :**

- Les départs devront se faire du trou n°1 ou de deux tees de départ (exemple : tees n°1 et n°10). Mais les départs de 2 tees ne sont autorisés que pour les Grands Prix de plus de deux tours avec cut. Pour les Grands Prix de plus de 2 tours, les départs du 2ème tour seront ceux du 1<sup>er</sup> tour en les divisant en deux et en permutant chaque moitié tout en gardant les mêmes groupes (format de jeu des opens professionnels). Dans le cas de départs de 2 tees, pour le 2<sup>ème</sup> tour les départs seront croisés de façon à ce que tout le monde joue une fois des 2 départs et dans les 2 tranches horaires.

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes. Pour les Grands Prix de catégorie 8, 9, 10, les départs en shot gun peuvent être utilisés, mais ne sont pas recommandés (nombre de joueurs maximum : 72).

- Lors du 1er tour, le tirage des départs peut se faire soit par tranches horaires en respectant l'ordre des index à l'intérieur de chaque tranche, soit dans l'ordre croissant ou décroissant des index (pas de groupes mixtes).

- Lors des tours suivant le cut, ou lors du 2<sup>ème</sup> tour d'un Grand Prix de 2 jours, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, dames et messieurs séparément (on peut alterner par 3 ou 4 groupes successifs de dames ou de messieurs).

Attention : s'il existe une épreuve associée de type Critérium ou autre (interdite pour un Grand Prix de catégorie 4, 5 ou 6), le Grand Prix est prioritaire et partira en tête pour tous les tours (sécurité en cas d'éventuelles interruptions de jeu).

**Classement** : Le classement du Grand Prix est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). Dans le cas d'un Grand Prix comportant plusieurs séries, les vainqueurs du Grand Prix seront le joueur et la joueuse ayant rendu le meilleur score de toutes les séries.

**Départage** : En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés partiront en play off "trou par trou".

Aucun nom de sponsor ne figurera sur le Calendrier National des Grands Prix. Les noms de personnes ne figureront que dans la mesure où ils rappellent la mémoire de disparus.

La présence des logos FFGolf et/ou Ligue dont fait partie le Club organisateur est obligatoire.

## 8. JEU LENT

La procédure de jeu lent édictée par le Comité des Règles de la FFGolf, décrite en annexe, s'applique. De plus, le Comité de l'épreuve doit établir un temps de jeu maximum à ne pas dépasser. Chaque groupe doit donc terminer son tour conventionnel dans cette limite.

Si un groupe dépasse cette limite et qu'il a perdu la distance sur le groupe précédent, en dehors de toutes circonstances particulières, tous les joueurs de ce groupe encourront deux coups de pénalité pour infraction à la Règle 6-7 : Retarder indûment le jeu; Jeu lent.

Le Comité de l'épreuve doit assurer la coordination entre le recording et le corps arbitral pour assurer le contrôle tout au long de l'épreuve.

## 9. CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire conformément aux articles L.3611-1 et suivants du Code de la Santé Publique.

Annulation automatique des résultats individuels suite à une condamnation pour dopage :

Une violation des règlements antidopage en relation avec un contrôle en compétition, constatée par l'organe disciplinaire de lutte contre le dopage fédéral compétent et dont la décision est devenue définitive, conduit automatiquement à l'annulation des résultats individuels obtenus lors de cette compétition et toutes les conséquences en résultant, y compris le déclassement, la disqualification, le retrait des médailles, titres, points et prix (notification au joueur, à son club et à sa Ligue par la Commission de Lutte contre le Dopage).

En compétition match play, le titre sera remis au Finaliste et en stroke-play au deuxième selon l'article III-1-1/ DEPARTAGE DES EX AEQUO.

## 10. DATES

Les dates des Grands Prix ne pourront être modifiées par les Clubs organisateurs et les Ligues après le 16 janvier 2008.

## 11. DROITS D'ENGAGEMENT ET GREEN-FEES

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 70 Euros
- pour 3 jours de compétition : 90 Euros
- pour 4 jours de compétition : 110 Euros

- pour les joueurs de 19 à 25 ans (nés en 1984 ou après), une réduction de 50 %
- pour les joueurs de 18 ans et moins (nés en 1991 ou après) : 15 Euros.

Le club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

## 12. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES JOUEURS

Qu'ils soient français ou étrangers :

Les conditions des prises en charge sont strictement précisées dans les Règles du Statut d'Amateur. (Règle 4-2).

Il appartient au Club organisateur d'obtenir les autorisations préalables indispensables.

## 13. PRIX

La valeur des prix doit strictement se conformer aux règles du Statut Amateur.

Il est vivement souhaitable et recommandé par la Commission Sportive Nationale de ne distribuer comme prix que des coupes ou des trophées gravés portant témoignage de l'épreuve.

#### 14. FORFAITS (SCRATCH)

Le joueur peut annuler sa participation à un Grand Prix jusqu'à la date limite d'inscription fixée par le club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation, quel que soit le stade de l'épreuve, pourra se voir refuser l'accès aux Grands Prix suivants.

Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses droits d'engagement à un précédent Grand Prix sera refusé jusqu'à complet règlement des sommes dues. Le Comité de l'épreuve informera la Ligue de ces cas. La Ligue devra informer le comité d'épreuve des Grands Prix suivants des refus à notifier.

#### 15. RESULTATS

Les résultats doivent impérativement être envoyés, dans un délai de 48 heures après la clôture du Grand Prix, depuis "Elka" au centre serveur fédéral "FLEOLE".

#### 16. PREPARATION DU TERRAIN

Tontes ; hauteurs et fréquences : Lire § 5.2-4 du Vade-mecum sportif des Clubs.

Attention, ces normes sont impératives. Si votre intendant de terrain rencontre des difficultés de mise en œuvre de ces normes, contactez au plus vite la Commission Sportive de la ligue.

Piquetage et règles locales ; position des drapeaux et des marques de départs : Le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

#### 17. CALCUL DE LA CATEGORIE D'UN GRAND PRIX

La catégorie est attribuée en fonction du nombre de points rapportés par l'épreuve.

Pour les messieurs, les 50 meilleurs index de la compétition rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve.

Pour les dames, les 25 meilleurs index de la compétition rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve.

Afin de garder la cohérence des tranches entre les messieurs et les dames le total des points des 25 meilleurs index sera ramené au ratio des 50 comme les messieurs.

Le calcul de la catégorie d'un Grand Prix se fait systématiquement à posteriori. Ainsi un tournoi annoncé en catégorie 9 peut passer en 7 et inversement, un Grand Prix annoncé en catégorie 6 peut passer en 8. La catégorie qui apparaît sur le calendrier des Grands Prix n'est donnée qu'à titre indicatif et correspond à celle de l'année précédente.

#### Points rapportés par joueur

Idx arrondi messieurs	+4 et mieux	+3	+2	+1	0	1	2	3
Points	11	9	7	5	4	3	2	0,5

Index arrondi dames	+ 3 et mieux	+2	+1	0	1	2	3	4	5
Points	11	9	7	5	4	3	2	1	0,5

Catégories en fonction du nombre de points obtenus		
Messieurs	Catégorie	Dames
Moins de 30 points	10	Moins de 12 points
De 30 points à 59,5 points	9	De 12 points à 34,5 points
De 60 points à 119,5 points	8	De 35 points à 74,5 points
De 120 points à 214,5 points	7	De 75 points à 159,5 points
De 215 points à 279,5 points	6	De 160 points à 249,5 points
De 280 points à 340 points	5	De 250 points à 285 points
Plus de 340 points	4	Plus de 285 points